

Commission Fusion
Préavis no 02/2010-2011

Membres présents : Mme Amélie Cherbuin, M. Renzo Baldino,
M. Pierre Olsson, M. Bruno Reimann, M. Rodolphe Richard
Membres excusés : Mme Françoise Wildi-Sugrañes, M. Jean-Luc Manoury

Coppet, le 28 juillet 2010

Rapport de la commission sur le préavis 02/2010-2011

**Convention de fusion entre les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis,
Chavannes des Bois, Commungny, Coppet, Founex, Mies et Tannay**

Délégué : Monsieur Pierre-André Romanens, Syndic
Monsieur Bernard Bertoncini, Secrétaire municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission fusion s'est réunie le 28 juillet dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Considérations :

La commission s'est basée sur les éléments suivants :

- Le préavis de la Municipalité
- Les explications de la Municipalité
- Rapport VD-TST-EO, Juin 2010
- Convention de fusion, version finale du 17.06.2010

Nous remercions ces Messieurs pour les compléments d'informations qu'ils nous ont fournis.

Remarques préliminaires :

Rappel : le texte de la Convention de fusion ne peut pas être amendé le soir du vote par les Conseils.

Le préavis présenté est le même pour les huit communes.

Il est hautement souhaitable que la **décision sur la fusion soit exprimée par le corps électoral** dans les huit communes (28.11.2010).

Le vote de la Convention de fusion est à dissocier de tout vote sur l'aménagement du territoire

Commentaires

- La fusion est un projet politique et organisationnel avant d'être un projet financier Elle doit permettre de se réapproprier des compétences démocratiques qui relèvent actuellement du domaine des associations intercommunales.
- La fusion est un projet de société.
C'est une entité politique nouvelle (commune administrative), qui par sa situation, son contexte pèsera d'un poids respectable tant au niveau du canton, que de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- La fusion, c'est une chance à saisir aujourd'hui
Malgré un calendrier serré, un projet de cette envergure à toujours un calendrier serré.
Malgré les inconnues, de nature diverses, financières, organisationnelles, etc. qui ne peuvent être éliminées, il est important **d'avoir confiance**

Conclusion :

A la suite de son analyse et à **l'unanimité de ses membres présents**, la commission invite le Conseil communal à se rallier aux conclusions du préavis 02/2010-2011

Mme Amélie Cherbuin

M. Renzo Baldino

M. Pierre Olsson

M. Bruno Reimann

M. Rodolphe Richard, président et rapporteur